

COUP D'ŒIL

Sur Mercurool-Veaunes



Commune
P.4



Divers
P.12



Associations
P.26

Il y a 100 ans

1921

La population de la France en 1921 s'élevait à 39 140 000 habitants.

Un jeune canadien étudiant en médecine, du nom de John Augustus LARSON, met au point le premier détecteur de mensonge. À l'outil de mesure de la pression sanguine, il ajoute ceux de la fréquence respiratoire et du rythme cardiaque.

1921-1922, première grande famine en Russie. Cette famine débutera au printemps et durera quasiment un an. Vingt millions de personnes ont souffert de la faim et plus d'un million en ont été victime.

13 octobre, naissance d'Ivo LIVI (1) à Monsummano Terme, en Italie, acteur et chanteur sous le nom d'Yves MONTAND (mort le 9 novembre 1991).

22 octobre, naissance de Georges BRASSENS (2), auteur compositeur et interprète dont on retiendra « Les copains d'abord », « La mauvaise réputation » ou encore « Le gorille » (mort le 29 octobre 1981).

01 décembre, condamnation à mort de Henri LANDRU, accusé d'avoir tué dix femmes. Il sera guillotiné le 25 février 1922.

06 décembre, L'Irlande du Sud se sépare du Royaume-Uni mais reste un Dominion membre du Commonwealth.

16 décembre, mort du compositeur Camille SAINT-SAENS.

24 décembre, le premier programme radio (3) est diffusé depuis l'émetteur de Radio Tour Eiffel.



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

LA VIE DE LA COMMUNE

Travaux de la nouvelle école terminés fin juin 4
 Visite de la nouvelle école 4
 Un collège arrive bientôt 5
 Vie de l'école du village 6
 Vie de l'école des chassiss 7
 Nettoyage de printemps 8
 Travaux 2021 9
 Le marché à Mercuriol-Veaunes 9
 Commission urbanisme 10
 Bibliothèque 11

INFORMATIONS DIVERSES

Des applications utiles au jardin et en ballade 12
 L'orchis bouc, Une habitante protégée de la motte castrale de la Tour 12
 Environnement, les vraies fausses bonnes idées 13
 Recyclage des emballages plastiques 14
 Réglementation : puits et forages domestique 15

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 16 et 24

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Familles rurales collines de l'hermitage 26
 Foyer Rural de Mercuriol-Veaunes 27
 Le Télégraphe de Veauens 28
 Les conscrits de Mercuriol-Veaunes 28
 Farandole « Sou des écoles Mercuriol Village » 30
 Basket Club Mercuriol Chanos Curson 31
 Amicale Boules 31
 La Grappe Dorée 32
 Les Amis de la Tour 33
 Arc en ciel / Yoga 33
 Les conscrits de Mercuriol-Veaunes 20

UN PEU D'HISTOIRE 34 et 35

AGENDA 4^{ème} de couverture

Une page des écoles se tourne...



... bientôt la nouvelle !

LE MOT DU MAIRE



En préambule, je tiens personnellement à vous remercier pour votre participation aux élections départementales et régionales, puisque notre commune se place troisième du canton avec 41,88% de votants. Grâce à vous, avec Agnès JAUBERT nous sommes devenus conseillers départementaux et nous représenterons donc notre canton au sein de la majorité départementale présidée par Marie-Pierre MOUTON.

Je resterai bien sûr votre Maire et continuerai à développer de nombreux projets, comme promis lors de la campagne municipale de 2020.

Faisons ensemble le bilan de ce premier semestre.

Sans surprise, la pandémie fut bien présente et nous avons eu encore droit au confinement. La mise en place de la vaccination, seule façon d'éradiquer ce virus, a permis à chacun de se protéger.

Début avril nous lançons notre marché hebdomadaire. Après un démarrage en trombe celui-ci semble s'essouffler et certains marchands ont abandonné par manque de monde. Il serait dommage que celui-ci s'arrête. Vous aviez répondu nombreux au questionnaire, alors que se passe-t-il ? Faites-nous part de vos remarques avant qu'il ne soit trop tard. Réagissons...

Notre projet phare de ce début de mandat fut la construction du nouveau groupe scolaire et de la bibliothèque ; à ce jour celui-ci est terminé.

Le samedi 3 juillet, nous vous avons convié à une visite guidée par vos élus et je tiens à les remercier pour leur disponibilité et leur implication. Près de 500 personnes sont venues découvrir cette école avec ses 11 classes (maternelles et primaires) ainsi que les équipements informatiques et sportifs. Vous avez aussi découvert notre bibliothèque municipale qui ouvrira en septembre sous la houlette de Fanellie JUNIQUE, accompagnée de nombreux bénévoles que je tiens à remercier.

Nous sommes fiers de cette réalisation qui va permettre à nos enfants de s'épanouir et de préparer dans d'excellentes conditions leur rentrée au collège.

C'est avec une certaine émotion que le vendredi 25 juin se tenait le dernier conseil d'école aux Chassiss. Ce jour-là, une page de notre histoire s'est tournée.

En tant qu'élus, il est toujours difficile de fermer une école plus que centenaire, d'autant plus qu'elle fut la première école mixte du département de la Drôme.

De nombreux enfants ont fréquenté cette école, certains sont devenus parents voire grands-parents et d'autres nous ont quittés.

Cette école fonctionnait avec l'Amicale Laïque des Chassiss, propriétaire d'une salle des fêtes. Une partie des locations était affectée au soutien des activités des enfants de cette école (sorties de ski, voyages, achats divers...).

Nous devons remercier tous les directeurs qui ont dirigé cette école. Je me souviens et de nombreuses personnes également se souviennent, de Mme CHOMET, M. LUCIEZ, Mme DESCAMPS et dernièrement de Mme WILLMANN ainsi que de l'ensemble des enseignants. Merci aux nombreux parents d'élèves et membres de l'Amicale Laïque qui ont œuvré dans l'intérêt de cette école.

C'est également une page qui s'est tournée pour l'école du village puisqu'elle a aussi définitivement fermé ses portes le 6 juillet dernier, après 45 années scolaires.

Les enfants de Mercuriol-Veaunes bénéficieront tous d'une école moderne, spacieuse, lumineuse, confortable et informatisée.

Nous leur souhaitons donc une très bonne rentrée le 2 septembre.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Michel BRUNET

Vie de la COMMUNE

Vie des écoles

TRAVAUX DE LA NOUVELLE ÉCOLE TERMINÉS FIN JUIN

La partie maternelle a été achevée depuis le dernier bulletin municipal.

De grands placards muraux ont été aménagés dans chaque pièce de l'ensemble de l'école. Il n'y a plus qu'à installer tout le mobilier pour que ces belles grandes salles deviennent des classes prêtes à accueillir les élèves à la rentrée. Les déménageurs et les enseignants y œuvreront durant l'été.

A l'extérieur, les aménagements ont été réalisés. Les élèves y découvriront des zones aménagées avec des jeux : un bac à sable, une structure avec des toboggans et une cabane pour la cour maternelle ; des tables de ping-pong, des paniers de basket et des cages de football / handball pour la partie élémentaire. Des zones vertes avec des arbres viennent compléter ces aménagements extérieurs.

Les élèves des deux écoles actuelles feront vivre cette belle et grande école dès le 2 septembre. Nous leur souhaitons de bonnes vacances et surtout une bonne rentrée ! ■



Une école connectée

La mairie a participé à un appel à projets afin d'équiper numériquement uniquement les classes élémentaires. L'école fait partie de celles qui ont été sélectionnées, toutes les classes élémentaires seront donc équipées de tableaux interactifs numériques et des tablettes seront disponibles pour les apprentissages des élèves. Ils seront installés dès que la commande sera livrée.

LA VISITE

Le samedi 3 juillet dernier, vous avez été nombreux à venir aux portes-ouvertes de ce nouveau groupe scolaire et de la bibliothèque. Les visites, animées par les conseillers municipaux et des bénévoles, ont permis aux élèves, à leurs parents et à tous ceux qui le souhaitent de découvrir ces nouveaux locaux.

Nos jeunes ont visité leurs futures classes, la nouvelle cour d'école dans laquelle ils joueront. Ils sont repartis rassurés et vont ainsi passer de belles vacances, presque pressés en attendant la rentrée... ■



Vie des écoles

UN COLLEGE ARRIVE BIENTÔT

La Drôme investit pour son avenir, ce n'est pas un mais trois collèges qui sont en cours de construction : Saint-Donat-sur-l'Herbasse (remplacement), Suze-la-Rousse (remplacement) et Mercuroil-Veunes (création).

Pour notre commune, le groupe "Spie Batignolles" a remporté le concours de construction auprès du département.

QUELQUES CHIFFRES DE CE NOUVEL ENSEMBLE :

- Budget de l'opération : 32 M€ (29,6 M€ Département / 1,3 M€ Mercuroil-Veunes / 1,1 M€ Arche Agglo).
- Capacité d'accueil de 750 élèves.
- Première rentrée prévue en septembre 2023.
- Un plateau sportif de 6 000 m² réservé aux élèves (piste d'athlétisme, saut, terrains de basket et handball ...).
- Un gymnase de 2 500 m² cofinancé par la commune qui en assurera la gestion et le mettra à disposition de ses associations.

Le restaurant scolaire sera également partagé avec l'école du village, une salle sera spécialement conçue et réservée pour les maternelles. ■



Présentation détaillée sur le site de la Drôme :

<https://www.ladrome.fr/actualites/objectif-2023-pour-le-college-de-lhermitage/>





Vie des écoles

CLASSES DE MATERNELLE DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Petites, moyennes et grandes sections sont allées faire une petite randonnée sur les coteaux de Mercurool. Les enfants, accompagnés par des parents d'élèves, ont participé à une chasse au trésor. Ils avaient une liste d'objets à trouver et à ramener à l'école. Petits et grands se sont pris au jeu et ont rempli leur mission avec brio. De retour à l'école, tout le monde a pique-niqué ensemble dans la joie et la bonne humeur. Les enfants ont ensuite fait du "land art" avec leur récolte. ■

CLASSES DE CE2 ET CM1 DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Notre projet randonnée :

Cette année, nos deux maîtresses avaient prévu de nous faire un cycle randonnée. Comme avec la Covid, nous ne pouvions pas faire de sport dans le gymnase, c'est plutôt bien tombé !

Nous avons donc commencé par des petites randonnées autour de Mercurool-Veunes. Les premières faisaient entre 5 et 8 km et nous partions sur l'après-midi.

Progressivement, nous avons appris à gérer nos efforts, à maintenir une cadence régulière et à nous dépasser puisque la dernière randonnée faisait 13 km.

Pour clore ce beau projet, nous sommes allés dans le Vercors, accompagnés par deux guides, Bruno et Jean-Marc. C'est l'association Farandole qui a financé ces interventions. La première randonnée a eu lieu vendredi 18 juin sur Léoncel. Nous avons observé les petites bêtes, découvert les merveilles de la faune et la flore. C'était vraiment très intéressant et nous avons un bon entraînement ! Les montées ne nous ont pas fait peur !

La dernière sortie s'est faite sur Font d'Urle le vendredi 25 juin. C'était top !

Un grand merci aux parents accompagnateurs, à Farandole et à la mairie pour le financement du bus, sans oublier Bruno et Jean-Marc pour leurs partages. ■

Vie des écoles

ÉCOLE DES CHÂSSIS

Après une année 2020-2021 plutôt calme, marquée par les mesures assez restrictives de la COVID-19 (non brassage des classes, masques pour les plus grands, mini confinement...), l'école des Châssis et tous les élèves ont profité à fond de leur derniers instants au sein de leur école.

Les classes de CP-CE1 et de CE2-CM1-CM2 ont bénéficié de l'intervention de Kévin Maître dans le cadre de l'opération «Basket à l'école», en partenariat avec le BCMCC.

La classe de maternelle a profité du cadre champêtre autour de l'école pour faire quelques balades alliant le land art et la pratique de la marche en milieu instable !!!

L'école a aussi pu effectuer de nombreuses sorties (report de l'année dernière pour beaucoup) : deux sorties à la ferme pour les cycles 1 et 2 (Ferme à Dorey et Ferme Capra puis 1001 Cornes, sorties financées par l'Amicale Laique des Châssis), une sortie pour les maternelles au bord de l'étang du Mouchet pour pêcher « les petites bêtes » de la rivière et faire du Land Art (sortie financée par Arche Agglo dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement).

Pour clôturer l'année en beauté, les enfants ont fait deux superbes sorties. Une journée pour tous les élèves de l'école au «Swing Roller City Parc» à Aiguèze avec Seb Sport Événement, l'association de Sébastien Chevreuil, notre super animateur cantine. Les enfants s'en sont donné à cœur joie pour le plus grand plaisir de tous. Enfin, une journée à la «Ferme aux crocodiles» de Pierrelatte pour tous les élèves de l'école pour bien finir l'année.

Les adieux ont eu lieu, malgré les restrictions en cours, dans la joie et la bonne humeur (et quelques larmes aussi !!!) le mardi 6 juillet 2021 avec la fermeture officielle de l'école des Châssis après plus de cent ans d'histoire. ■





Nettoyage de printemps

BELLE REPRISE DE L'OPÉRATION LE 20 MARS

Sous l'impulsion de la commission environnement et malgré le froid, plus de 90 habitants se sont mobilisés autour des villages de Mercurol et Veunes.

Pour quadriller l'ensemble de la commune et respecter les mesures sanitaires, nous avons eu plusieurs groupes animés par les habitants d'un quartier, ou des associations.

Ce sont plus de 50 km de routes et chemins qui ont ainsi été nettoyés.

De moins en moins de gros encombrants, mais toujours plus de plastique en particulier sur les grands axes routiers.

Rappelons que ces déchets ne sont pas arrivés seuls sur notre commune, les contrevenants encourent une contravention de 4ème classe (135€).

Nous remercions vivement tous les bénévoles, petits et grands d'avoir pris un peu de leur temps pour nettoyer et rendre plus agréable notre commune.

Pandémie oblige, nous n'avons pas pu nous retrouver en fin de matinée autour du traditionnel verre de l'amitié.

Cette action est coordonnée par Arche Agglo : une date unique organisée sur l'ensemble du territoire. Cette année, ce sont plus de 73% des communes d'Arche Agglo qui y ont participé. ■



Voirie

TRAVAUX 2021

Comme chaque année, la commission voirie a établi un programme de travaux sur notre commune de Mercurol-Veunes.

Le budget est important mais c'est un investissement à long terme pour maintenir en état et sécuriser nos voies de circulation.

1. Cimetière - Les travaux de reprise de concessions du cimetière de Mercurol sont terminés. Nous allons pouvoir refaire l'enrobé des allées côté ouest qui se sont dégradées au fil du temps.

Des petits travaux de maçonnerie seront effectués pour délimiter les concessions reprises.

2. Route des Gerles - L'année dernière nous avons «busé» une partie de cette route pour capter les eaux pluviales et élargir la route. Le terrain s'étant stabilisé nous allons pouvoir appliquer le revêtement définitif.

Nous allons entreprendre une deuxième partie de «busage» dans la continuité des travaux de 2020 pour élargir la route et capter les eaux de ruissellement.

3. Chemin de Dournon - Ce chemin a subi dernièrement un trafic important de véhicules lourds. Ses structures n'étaient pas adaptées à un tel trafic. Afin de sécuriser cette voie, nous allons purger et consolider les accotements et refaire le revêtement.

4. Impasse des Anges - Le nouveau lotissement «Les Jardins de Lucie» est desservi par l'Impasse des Anges. La partie basse de cette voie qui rejoint la route des Lavandières est du domaine public. La partie haute est privée et à la charge du lotisseur.

Nous allons élargir l'intersection entre la route des Lavandières et l'impasse des Anges afin de faciliter la giration des véhicules.

Nous allons capter les eaux de ruissellement et les déverser dans un puits existant. Un enrobé sera appliqué par la suite.



Nous coordonnerons ces travaux de voirie entre la partie publique et privée afin de limiter la durée du chantier.

5. Chemin de Saint Pierre - A chaque pluie importante, le chemin de Saint Pierre est raviné par les eaux de ruissellement. Afin de résoudre ce problème, nous allons créer un fossé avec des «coupes d'eau» pour diriger l'eau vers ce dernier. Ces travaux nécessitent l'achat d'une bande de terrain à l'agriculteur dont la propriété longe le chemin de Saint Pierre.

Nous remercions les propriétaires des terrains chemin de Saint Pierre et route des Gerles d'avoir accepté de nous céder ces bandes de terrain pour que nous puissions réaliser les travaux.

6. Divers - Afin d'éviter les «nids de poule» et autres dégradations, nous allons effectuer des travaux d'entretien de nos voies de circulation. Ces travaux seront réalisés avant fin octobre 2021.

Nous entretenons les routes et chemins communaux, respectez la vitesse et le code de la route pour la sécurité de tous les usagers. ■

Service-Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



LE MARCHÉ À MERCUROL-VEAUNES

Lancé le 11 avril 2021, le marché sur la place du village le dimanche matin a rassemblé un bon nombre de personnes pour le plus grand plaisir des commerçants.

Effectivement, ils étaient ravis de ce premier marché, ce qui a permis d'en accueillir des nouveaux pour les prochains dimanches.

Aujourd'hui, vous pouvez y trouver des produits variés et de qualité.

Le marché est un lieu de convivialité et de partage où les habitants sont heureux de se retrouver.

Il y règne une bonne ambiance et vous pourrez même si vous le souhaitez finir votre tour de marché autour d'un petit verre de vin ou autre selon vos envies :)

Alors venez nombreux soutenir nos commerçants et passer un excellent moment !!! ■



Environnement COMMISSION URBANISME

La commission « urbanisme » travaille activement à trouver un devenir à « l'îlot Milan » en plein centre du Village de Mercurol. Le site de plus de 1 600 m² a un enjeu fort pour le village de part sa situation stratégique. Il importe de préserver la qualité esthétique à cette entrée de village. L'objectif est de transformer cet espace en logements accessibles prioritairement pour les anciens et les jeunes souhaitant rester sur le village.

Pour cela, la commission se fait accompagner par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme.

Elle a ainsi pu découvrir plusieurs opérations dans la Drôme et échanger avec des élus afin d'en tirer les meilleures réussites et de comprendre les erreurs à éviter. Des architectes travaillent également à proposer les grandes orientations à suivre pour allier qualité architecturale et fonctionnalité du site. Il importe de définir ce qui peut être restauré ou non dans un souci à la fois de préservation mais aussi d'équilibre économique pour la commune.

Les principaux choix pour le devenir du site seront pris d'ici la fin de l'année pour ensuite laisser les « aménageurs et constructeurs » proposer leurs solutions au projet.



« Îlot Milan », de quoi parle-t-on ?

Appelé « Îlot Milan » dans le cadre de l'étude, le tènement sur lequel la commission travaille est en fait bien plus vaste. Il comprend :

- Une ancienne ferme, donnée à la commune par sa dernière propriétaire, Madame Milan.
- L'ancien local de la boulangerie
- L'ancienne Mairie, aujourd'hui bibliothèque du village
- La maison des associations, ancienne école du village et sa cour
- Une plateforme, aujourd'hui végétalisée, ayant autrefois accueilli un jeu de boules.

Au sein du site se trouvent aussi les vestiges très dégradés du rempart de la ville et les restes d'une tour d'entrée de la porte du village fortifié.

Modification du PLU :

La commission urbanisme a également travaillé à faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme. Après la réalisation de modifications mineures visant à apporter des précisions et adapter certains aspects à l'évolution des projets (collège, école...), une nouvelle modification est en réflexion afin de mieux préserver la plaine agricole de projets éoliens. ■



BIBLIOTHÈQUE

Cette année 2021 est synonyme de grand changement pour la bibliothèque avec son emménagement dans de nouveaux locaux à côté de la nouvelle école ! L'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2021.

Nous souhaitons en faire un lieu lumineux, modulable, confortable et convivial avec des coins lecture adaptés à chaque lecteur.

Le tri des collections

Dans l'optique de ce déménagement, une grande opération de désherbage a été menée en ce début d'année en lien avec la médiathèque départementale. C'est un peu une acquisition à l'envers : nous avons fait de la place pour pouvoir renouveler les collections et proposer aux lecteurs des livres plus récents et en bon état. Cette opération n'ayant pas été menée depuis longtemps, nous avons retiré 1615 documents des étagères.

Pas de panique il reste encore de quoi lire : plus de 4000 livres sont disponibles !

Achats exceptionnels

Le fond va continuer à s'enrichir car nous allons acheter près de 800 nouveaux documents pour la nouvelle bibliothèque. Nous comptons créer entre autres un fond mangas et un fond local. Mais le mieux sera de venir sur place découvrir les changements !

Nouveau bâtiment

La nouvelle bibliothèque, d'une surface totale de 220 m², sera entièrement équipée d'un mobilier neuf pour présenter au mieux les livres et pour permettre aux lecteurs de tout âge de flâner confortablement entre les rayonnages et de bouquiner en toute tranquillité. Nous vous y attendons nombreux !

Conditions prêts actuels

En attendant de faire peau neuve, la bibliothèque reste ouverte. Nous vous accueillons en drive culturel les mercredis et jeudis de 14h00 à 18h00.

Petite nouveauté, vous pouvez demander la préparation d'un panier surprise ou thématique si vous êtes en panne d'inspiration !

Pour vous conseiller au mieux, nous vous envoyons des coups de cœur chaque mois.

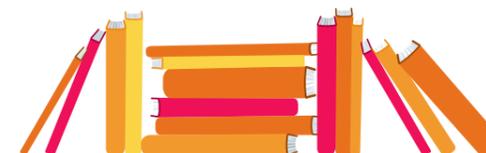
Petite amélioration au mois de mai : c'est la fin de la quarantaine des documents retournés ! Une tâche fastidieuse en moins pour nous, un accès plus facile aux documents pour vous.

Echanges avec la Médiathèque Départementale Drôme des Collines (MDDC)

Notre partenariat avec la médiathèque départementale continue et permet entre autres d'enrichir nos collections.

Chaque mois le passage de la navette achemine les réservations de nos lecteurs. Dès septembre, nous reprenons les 2 échanges annuels qui permettent à chaque fois le renouvellement de 500 documents !

Pour rappel, vous pouvez bénéficier d'un accès gratuit aux ressources numériques de la médiathèque départementale (musique, livres audio, livres numériques, films, documentaires, auto-formation). Venez-vous renseigner en bibliothèque !



Fanellie Junique, la bibliothécaire

Recherche bénévoles

Pour faire vivre ce formidable lieu de culture, la nouvelle bibliothèque aura besoin de bénévoles. Une équipe dynamique, motivée et accueillante est déjà formée, elle ne demande qu'à être étoffée.

Etre bénévole cela peut être (tout ça ou au choix) :

- accueillir et conseiller les lecteurs
- participer aux achats et aux choix de documents
- participer aux échanges avec la MDDC
- accueillir les scolaires
- proposer des animations ponctuelles ou régulières
- équiper et ranger les livres

Si vous avez un peu de temps à offrir, renseignez-vous auprès de la bibliothèque. ■



Informations DIVERSES

Environnement

DES APPLICATIONS UTILES AU JARDIN ET EN BALLADE

Mais quel oiseau se cache derrière ce chant mélodieux ?

Quelle est donc cette plante au feuillage si particulier ?

Ne restez pas dans l'interrogation, votre smartphone peut vous aider à trouver la réponse.

Il y a des oiseaux familiers de nos jardins, rouges-gorges, merles, mésanges... et bien d'autres beaucoup plus farouches. On peut les entendre, mais il s'avère difficile de les voir et de les identifier.

L'application **Birdnet** va vous permettre d'enregistrer un chant d'oiseau et de le comparer à sa base de données. Elle vous indiquera son nom, ainsi que des informations le concernant et un taux de probabilité.

Pour les plantes, c'est **Plantnet** qui peut vous aider. Photographiez la fleur ou la feuille ou l'écorce ou les trois pour plus d'efficacité. Plantnet vous fera plusieurs propositions avec un pourcentage de correspondance.

Mais soyez vigilant, certaines plantes se ressemblent énormément. L'une peut être comestible et sa sœur jumelle peut être toxique ! ■



Environnement

L'ORCHIS BOUC, UNE HABITANTE PROTÉGÉE DE LA MOTTE CASTRALE DE LA TOUR

Belle petite colonie... Belle histoire que celle de cette fleur l'*Himantoglossum hircinum* apparue il y a (seulement) une vingtaine de millions d'années, soit bien après l'apparition des premières fleurs, il y a 150 millions d'années ... mais bien avant les homosapiens, il y a seulement 300 000 ans...

Une fleur hyper évoluée avec un système de reproduction hyper moderne : une forte odeur pour attirer les insectes pollinisateurs, suffisamment haute pour être vue dans la prairie, avec une belle piste d'atterrissage (labelle) pour faciliter l'accès et l'accroche de ces derniers... enfin, du beau boulot de la nature, quoi ...

Donc pour la protéger: ne pas faucher pour laisser la fleur se développer, pas d'insecticide car elle a besoin d'insectes pollinisateurs pour se reproduire, pas de fongicides ni de transplantation car la graine ne se développe qu'en milieu sauvage où elle trouve dans le sol les champignons dont elle a besoin.



Gisèle Arliguie licence [CC BY-SA 2.0 FR], via Tela Botanica

Environnement, les vraies fausses bonnes idées !

NOURRIR LES OISEAUX EN DEHORS DE LA PÉRIODE HIVERNALE

Les oiseaux de nos jardins sont tout à fait capables de se nourrir seuls dès le début du printemps. En Angleterre, un jardin sur deux possède une mangeoire et les anglais les approvisionnent tout au long de l'année. Une étude sur 40 ans a montré l'impact sur les oiseaux :

- Modification génétique : adaptation de bec d'insectivores pour accéder aux graines des mangeoires.
- Ponte plus tôt dans la saison : ce qui peut provoquer une mortalité juvénile causée par un manque de disponibilité de nourriture adaptée aux oisillons.
- Dégénérescence des espèces : la sélection naturelle ne s'opérant plus avec le même impact, des individus malades ou ayant des tares survivent, se reproduisent en les transmettant aux générations suivantes.

Oui, vous pouvez installer une mangeoire et profiter de ce merveilleux spectacle avec vos enfants, mais il faut respecter quelques règles de bon sens :

- Nourrir uniquement en hiver ou en période de grand froid.
- Nettoyer régulièrement la mangeoire pour éviter les transmissions de maladies.
- Éviter les boules de graisses animales. Les oiseaux de nos jardins sont insectivores ou granivores. Leur système digestif n'est pas adapté à ces graisses. Ils trouveront les lipides nécessaires à leur alimentation dans les graines et en particulier celle de tournesols.

CHOISIR SA HAIE

Nous sommes nombreux à avoir fait l'erreur de planter une haie monovariétale notamment de cyprès de Leyland. Ces arbres de grand développement supportent de plus en plus mal les tailles répétées et lorsque la maladie s'installe sur un sujet, c'est la haie complète qui est touchée rapidement. Et c'est le retour à la case départ en passant par la tronçonneuse, voir la mini pelle... La solution, choisir des espèces en fonction de leur développement et mélanger les espèces d'arbres et d'arbustes : c'est tout gagnant ! Les variétés de feuillages et de fleurs magnifieront votre haie au fil des saisons et les oiseaux pourront trouver refuge, ainsi qu'insectes et baies.

TONDRE LE GAZON TRÈS COURT

Très souvent admiratif devant un gazon ressemblant à un green de parcours de golf, nous avons tendance à vouloir l'imiter. Mais cela produit rapidement des effets néfastes pour notre pelouse :

- Développement des herbes indésirables, elles adorent coloniser les espaces plus aérés et plus exposés au soleil.
- Résistance médiocre à la sécheresse.

N'hésitez pas à régler votre hauteur de coupe au plus haut ! Outre les points précédents, cela a aussi des effets bénéfiques :

- Cela favorise et fortifie l'enracinement.
- Les micro-organismes se développent et participent activement à l'équilibre et l'enrichissement de votre sol.
- C'est bénéfique au développement de la biodiversité, et en particulier pour les insectes pollinisateurs.

BRÛLER SES VÉGÉTAUX... C'EST INTERDIT !

En effet, l'arrêté préfectoral N°26-2020-03-25-004, interdit le brûlage de végétaux et les écobuages dans toute la Drôme et toute l'année pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air. En effet, le brûlage de végétaux émet de nombreuses particules fines dans l'air et des odeurs irritantes, sans parler du risque d'incendie. Tout contrevenant encourt une contravention de 3^{ème} classe, soit 450 euros.

Quelles alternatives ?

Plusieurs alternatives possibles au brûlage de déchets existent, notamment par broyage, par enfouissement et par utilisation des déchets verts comme paillis ou engrais vert. C'est un geste environnemental très bénéfique pour la qualité des sols et bon pour la planète en termes de bilan carbone.

Autre alternative possible, la déchetterie de Mercuriol-Veannes, bien sûr ! Ouverte du lundi au samedi, elle est accessible gratuitement sur présentation de la carte (à demander en mairie) ou d'un justificatif de domicile.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le brûlage de 50 kg de déchets verts (5 à 6 sacs de 50 litres de tonte de pelouse) pollue autant que rouler environ 13 000 kilomètres avec un véhicule essence ou diesel récent !

(source Atmo Aura 2016)



RECYCLEZ TOUS VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE AVEC LE SIRCTOM !

1. Le tri se simplifie !

Il n'est pas toujours facile de savoir si nos déchets sont recyclables. Certains nous posent de véritables doutes. Heureusement, dans quelques mois, vous pourrez trier tous vos emballages ! Cette simplification du geste du tri prendra effet le 4 octobre ! « Pourquoi pas avant ? » me direz-vous. Et je vous répondrai que le centre de valorisation est encore en travaux ! Mais ce n'est qu'une affaire de temps. En attendant, revenons en détails sur les déchets que vous pourrez bientôt recycler.

2. De nouveaux déchets dans la colonne de tri jaune

Vous pouviez déjà mettre vos bouteilles, bidons et flacons en plastique dans le bac jaune, de même que les canettes, boîtes de conserve, aérosols non dangereux et briques alimentaires. Pas de changement de ce côté-là. Vous pourrez cependant ajouter dans ce bac de tri, dès le mois d'octobre prochain : Les barquettes alimentaires de viande, beurre, plats préparés, fromages, ... Les pots de yaourts, de crème et boîtes de cacao, ...

Les sacs et sachets de chips, pain de mie, bonbons, légumes, ...

Le film plastique de vos bouteilles d'eau, film alimentaire, ...

Les tubes de dentifrice, sauces, crème, et les pots et boîtes de repas pour les animaux, ...

Les gourdes de compotes, emballages de médicament, feuilles d'aluminium et sachets de café en aluminium, ...

Les bouchons, couvercles et capsules de bière (par exemple) et capsule de machine à café, etc

Attention, tous les objets en plastique ne se recyclent pas. Nous parlons ici uniquement des emballages en plastique.

Voici les bons gestes à adopter pour trier plus facilement :

Posez-vous la question « est-ce un emballage (barquette de beurre, films plastique, blisters...) ou un objet (casserole, jouet, assiette cassée...) ? ».

Si c'est un emballage, alors il est à déposer dans le conteneur jaune

destiné au tri. Si c'est un objet, alors il est à donner ou à apporter en déchetterie. Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Déposez directement vos emballages non imbriqués dans le conteneur de tri, pas dans un sac.

Le recyclage vous paraît encore compliqué ? Pas de problème : de nouvelles affichettes sur les bennes vous serviront d'anti-sèche dès le mois d'octobre ! Pour les questions les plus pointues, le SIRCTOM vous conseille d'installer l'application du Guide Du Tri de Citéo sur votre téléphone. Il vous suffira de préciser le nom de votre commune, et vous n'aurez qu'à demander où va votre déchet.

3. Et les colonnes de tri bleues et vertes, ça change aussi ?

Dans les bacs de tri bleu et vert, pas de changement ! Si vous avez malgré cela un doute, refaisons le point.

Dans la benne de recyclage bleue, rien de plus simple : jetez-y vos papiers de bureau, vos enveloppes, vos journaux, magazines, prospectus et cahiers. Pour ce qui est du carton, mettez-y toute la cartonnette qui vous plaira : boîte de céréale, de biscuits, d'œufs, même le carton de pizza ! Seule exception : le carton épais de vos colis ! Celui-ci aura toute sa place en déchetterie. De même, les briques alimentaires iront dans la benne jaune et vos mouchoirs, lingettes et autres serviettes en papier sont à jeter dans votre poubelle noire classique.

Dans la benne de recyclage verte, c'est encore plus simple : mettez-y le verre ! Bouteille de vin, bouteille d'huile alimentaire, flacon de parfum, pot et bocal, tout y passe, tant que ces contenants sont vides ! Pour ce qui est de vos bouchons, ceux en liège iront dans votre collection ou la poubelle noire, et ceux en métal iront dans la benne jaune pour être eux aussi recyclés. Réservez enfin votre vaisselle cassée, les miroirs, ampoules, vitres cassées, pot de fleurs ou vitrocéramique pour la déchetterie.

4. Pourquoi recycler ?

Grâce au recyclage, vos déchets ne sont ni brûlés, ni enterrés, détrompez-vous ! Par exemple, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge. Le papier-carton peut être recyclé en boîte à chaussures, en journal ou en cahier. De même, le plastique recyclé pourra être broyé pour produire un nouveau pull en polaire ou un arrosoir par exemple. Les bouteilles de verre, enfin, sont recyclables à l'infini, alors que jetées dans la nature ou à la poubelle, elles ne mettraient pas moins de 4000 ans à disparaître.

En plus de donner une seconde vie à la matière de vos déchets, ce système permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles, leur transport et à la fabrication des produits finis. De plus, fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95 % d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

5. Les astuces du SIRCTOM

Le recyclage permet de donner une seconde vie à vos déchets. Le tri participe donc à l'économie circulaire : la matière de votre déchet recyclé permet de créer de nouveaux objets. Pour que vos déchets soient bien recyclés, ne les emboîter pas : ils ne seront pas valorisés correctement en centre de tri sinon. Et inutile de les laver. Il suffit de bien vider avant de jeter ! ■



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN METAL SE TRIENT

À PARTIR D'OCTOBRE 2021



Jeter les emballages en vrac, pas dans un sac. Bien vider, inutile de laver.

consignedetri.fr

SIRCTOM

Un doute ? Scannez-moi !



RÉGLEMENTATION SUR LES PUIITS ET FORAGES D'EAU À USAGE DOMESTIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout puits ou forage d'eau à usage domestique doit être déclaré auprès du maire de la commune d'implantation (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008).

Cette déclaration est valable aussi bien pour les ouvrages existants avant 2009 que pour ceux réalisés après cette date. Elle se réalise de façon simple au moyen du formulaire Cerfa n°13837*02. Attention, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence en décembre 2019, il est désormais interdit de réaliser tout nouveau puits ou forage d'eau à usage

domestique sur certains secteurs du territoire communal.

Si vous possédez un puits ou un forage d'eau, pensez à déclarer votre ouvrage. Si vous avez un projet de puits ou forage d'eau, vérifiez s'il est interdit ou autorisé en vous rapprochant de la mairie ou en contactant directement les animateurs du SAGE par mail à l'adresse suivante : premp@ladrome.fr.

Pour aller plus loin :

<https://sagedauphine-valence.fr/>
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077> ■

UN SAGE C'EST QUOI ?

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux) est un outil de planification à long terme de la politique d'eau locale de l'eau. Il est élaboré en concertation avec les instances locales (représentants des élus, des usagers, de l'état). Il a pour but de préserver la ressource en eau.



RACCORDEZ-VOUS À LA FIBRE OPTIQUE !

Depuis juin 2021, grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN) et à l'engagement de vos collectivités (la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne Rhône-Alpes), avec le soutien de l'Etat, de l'Europe et la participation d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public, la fibre optique est disponible sur une première partie de notre commune : partie sud-ouest, entre le Rhône et l'autoroute. En 2022, ce sera le tour des abonnés raccordés sur Chavannes (Les Griauges, Bousselin et Brian). Pour le reste de la commune, il faudra patienter jusqu'en 2023.

Les foyers concernés peuvent dès à présent souscrire un abonnement fibre auprès de 9 opérateurs disponibles : Bouygues Télécom, Coriolis, Free, Knet, NordNet, Orange, Ozone, SFR et Vidéofutur.

Liste des opérateurs disponibles sur le site ardechedromenumerique.fr - Page Les Opérateurs Grands Publics : <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

Pour en profiter, testez votre éligibilité sur www.ardechedromenumerique.fr - rubrique **A quand la fibre chez moi ?** et découvrez les modalités d'accès au Très Haut Débit sur fibre optique.

Pour toute question, contactez la hotline d'ADTIM FTTH au 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local - du lundi au vendredi 8h-20h) ou rendez-vous sur la Foire aux Questions d'ADN : <https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>



SITES BALADES ET PATRIMOINE

Les beaux jours sont de retour ainsi que les envies de promenades dans la nature pour faire le plein d'air. La motivation est là mais les idées pour découvrir les trésors de notre beau territoire manquent. Arche Agglo et le département de la Drôme proposent chacun un site pour nous aider à trouver notre bonheur.

Arche Agglo propose un site avec diverses randonnées : <https://rando-ardeche-hermitage.fr>. À nous de choisir le lieu et le moyen (vélo, marche...) que nous souhaitons pour notre promenade, le site suggère alors une ou plusieurs balades. Il suffit de naviguer pour voir les différentes randonnées, d'éditer et de réaliser celle qui nous attire. Nous pouvons aussi y accéder grâce à une application : Rando Ardèche Hermitage.

Le département de la Drôme propose un site internet : <https://cartepatrimoine.ladrome.fr> pour découvrir notre patrimoine. Les différents lieux ont une fiche technique qui a pu être enrichie par des connaisseurs de notre territoire. Une bonne solution pour trouver des objectifs de balade.

À nous, les belles découvertes ! ■



SAS Jean-Noël DELSARTE
Électricité générale
Chauffage électrique - Climatisation
247 route de la Ville Rouge
26600 Mercuroil-Veaunes
Portable 06 87 53 02 97 - Fax 04 75 09 17 47 - jndelsarte@orange.fr

ArDrom' NETTOYAGE
Nettoyage de bureau
DEPUIS 2008
Lavage de vitres
Laurie Salivet - 06 86 71 37 88 - ad.nettoyage@gmail.com

Belle Drom'oiselle
Esthéticienne à domicile
06 66 67 53 85 Belle Drom'oiselle

TransMobilité Des Vallées
Transport de Personnes à Mobilité Réduite
AVEC ou SANS Fauteuil roulant
Tel: 06 03 15 77 97 email: transmobilitedesvallees@gmail.com

Sindy Monnier
Magnétiseuse / Géobiologue
06 20 29 62 98
sindy.monnier@gmail.com
220 route de Veaugrand 26600 Mercuroil-Veaunes

PIZZA MARCOU
Mercredi: St Barthélemy de Vals
Jeudi: Mercuroil
Vendredi: Chantemerle-les-Bles
Samedi: St Donat
Dimanche: St Donat
06 09 48 42 41

Roffat
carrières | transports | travaux publics
concassage mobile | environnement
7h30-12h00
13h30-17h30
(17h vendredi)
Lamastre (07)
Mercuroil (26)
04 75 07 83 50
d e p u i s 1 9 6 2

Comptes rendus des CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 18 janvier 2021 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, CHALAYE Franck.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Nicolas DAUJAN, Adjoint en charge de l'urbanisme, présente le projet de modifications à apporter sur le Plan local d'Urbanisme approuvé le 7 février 2018. Ces points ont été étudiés par la commission urbanisme.

Il informe l'assemblée qu'avant de lancer la consultation publique de ce dossier, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), doit émettre un avis et qu'elle a 2 mois pour le faire.

Ce point à l'ordre du jour est donc reporté.

REQUALIFICATION DU TÈNEMENT MILAN - CONVENTION AVEC LE CAUE

La commune de Mercuriol-Veaunes détient un îlot foncier bâti à l'entrée de la rue principale du village de Mercuriol. Il comprend l'ancienne Mairie-école, qui accueille la maison des associations et la bibliothèque, les locaux d'une boulangerie aujourd'hui désaffectés, et la maison de Mme MILAN qui en a fait don à la commune. Ces espaces bâtis s'accompagnent d'espaces extérieurs. L'ensemble est dans un état vétuste voire très dégradé et donne une image peu flatteuse au centre bourg.

La commune souhaite engager un programme de construction et d'aménagement de cet îlot et pour cela se faire accompagner dans ses réflexions par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (C.A.U.E.).

Nicolas DAUJAN présente à l'assemblée le projet de Convention d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage que cet organisme propose. Cette mission consistera à :

- dégager les grandes caractéristiques de l'îlot dans ses dimensions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, et ses capacités réelles ou potentielles,
- animer la réflexion des élus sur les différents éléments de programme et les choix possibles de mises en œuvre du projet,
- produire plusieurs scénarios d'organisation spatiale et fonctionnelle de l'îlot.

Le Maire indique également au conseil le souhait de l'association des amis de la tour d'être associée au projet.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de convention du CAUE de la Drôme pour un coût de 5 484 €.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES A VEAUNES ARCHE AGGLO - PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES MASQUES

1) Suite à la volonté d'un couple Veaunois de clore leur parcelle cadastrée A 278, une régularisation foncière est apparue nécessaire.

En effet, l'impasse des Cassis jouxtant cette parcelle empiète sur celle-ci. Afin de maintenir la largeur, déjà faible de cette voirie, il est nécessaire de régulariser la situation.

Un plan de bornage a ainsi été dressé fixant la régularisation à 97 m².

Le conseil décide à l'unanimité d'acquiescer ces 97 m² au prix de 1 € le m².

2) Suite à l'aménagement du lotissement des jardins de Lucy et un état des lieux cadastral des propriétés communales (cheminements), il s'est avéré que la parcelle A 377 d'une superficie de 49 m² constitue un délaissé non aménageable au vu du relief dans le cadre de l'aménagement public. Il est proposé de céder cette parcelle aux seuls riverains mitoyens.

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre cette parcelle de 49 m² au prix de 1 € le m².

SDED - ÉLECTRIFICATION ESTHÉTIQUE ET DISSIMULATION DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques à partir du poste Corbeil Fleuri.

1) Esthétique des réseaux :

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 38 639,29 €.

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 30 911,43 € et par la Mairie à hauteur de 7 727,86 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

2) Dissimulation des réseaux téléphoniques :

La dépense prévisionnelle HT de génie civil est estimée à 8 543,07 €.

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 2 562,92 € et par la Mairie à hauteur de 5 980,15 €.

La dépense prévisionnelle HT des travaux de câblage s'élève à 1 593,98 €

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 478,19 € et par la Mairie à hauteur de 1 115,79 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

NOUVELLE ÉCOLE - ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2021

Suite à la construction de la nouvelle école et la fusion des deux établissements scolaires existants, l'Education Nationale demande d'organiser la rentrée de septembre 2021. Il est en effet nécessaire de préciser la dénomination de la nouvelle école, la nature et les niveaux d'enseignements (maternelle et élémentaire) et de fixer l'organisation du temps scolaire.

Un échange avec les équipes enseignantes, la Mairie et l'Inspectrice de l'Académie Nationale a eu lieu en décembre pour évoquer les enjeux de la carte scolaire et la répartition des classes.

Un conseil d'école regroupant les 2 établissements s'est tenu le 5 janvier 2021 au cours duquel le schéma d'organisation et les rythmes scolaires ont été validés.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- La nouvelle école s'appellera provisoirement « Ecole Mercuriol-Veaunes »,
- Elle regroupera les niveaux d'enseignements maternelle et élémentaire,
- Les horaires seront les suivants : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

MOTION DE SOUTIEN A L'OBTENTION D'UNE AOP COTES DU RHÔNE

A l'initiative du Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines, une demande de reconnaissance de la qualité des VINS a été effectuée.

Les efforts entrepris par les vignerons sont destinés à générer des produits de qualité et du niveau des Côtes du Rhône car ceux-ci se sont astreints depuis plus d'une dizaine d'années à respecter les règles en vigueur au sein de l'appellation Côte du Rhône.

Par ailleurs, soutenir l'agriculture est, dans nos régions aux sols souvent pauvres, une nécessité pour que nos exploitations perdurent. Un pays sans agriculture est un pays qui se couvre de broussailles, offrant au feu un terreau fertile pour détruire nos paysages et notre environnement.

Enfin l'utilisation de cépages identiques à ceux de l'appellation permet de penser qu'une reconnaissance par une AOP COTE DU RHONE serait naturelle, d'autant que la qualité est au rendez-vous, et notre histoire viticole millénaire

conforte cette demande.

Pour toutes ces raisons, le Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines demande au conseil municipal de soutenir ces démarches pour obtenir l'appellation Côtes du Rhône.

Le Conseil soutient à l'unanimité le Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines dans ses démarches afin d'obtenir l'appellation Côtes du Rhône.

INFORMATIONS DIVERSES :

Projet de création d'un marché hebdomadaire

M. le Maire informe l'assemblée que suite aux questionnaires envoyés et mis en ligne sur le site internet de la commune, nous avons reçu beaucoup de réponses favorables pour l'instauration d'un marché le dimanche matin. La Présidente du Syndicat des marchés Drôme-Ardèche a été contactée. Les démarches sont en cours.

Rentrée des 6^{èmes} au collège en septembre 2021

Le collège de Tournon est saturé et le Département de l'Ardèche demande à son homologue de la Drôme de diminuer les effectifs d'où la nécessité de modifier la carte scolaire. Les élèves de Mercuriol-Veaunes et de Chanos-Curson devront dès la rentrée prochaine se diriger vers le collège de Saint-Donat sur l'Herbasse (dans l'attente de la construction d'un nouveau collège à Mercuriol-Veaunes). ARCHE Agglo a l'obligation de mettre en place le transport scolaire.

Le Département de la Drôme doit organiser une réunion pour expliquer la situation aux parents. 28 enfants de Mercuriol-Veaunes sont concernés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 24 février 2021 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 24 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, LAFOND Florian pouvoir à BLAISE Véronique, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité M. le Maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée affective pour Stéphanie GUILLAUME qui vient de perdre son papa.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Finance - Ouverture anticipée de crédits. Accord à l'unanimité..

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

La mairie a été construite en 1992-1993. Des travaux d'amélioration énergétique sont nécessaires, aussi la commune a décidé, d'adhérer au service Conseil en Energie du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme afin d'obtenir un diagnostic de celle-ci.

Les premières préconisations d'amélioration portent sur le chauffage, l'isolation et le remplacement des menuiseries. Le montant des travaux s'élève à 91 492,85 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région et du SDED, les aides publiques les plus élevées que possible.

INFORMATIQUE DES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION

L'académie de Grenoble a mis en place un nouvel appel à projet dénommé socle numérique dans les écoles élémentaires. Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3).

Il est proposé de reporter ce point lors de la prochaine séance car un travail est en cours avec les enseignants sur le choix de la technologie à installer dans la nouvelle école.

SDED - RENFORCEMENT DE RESEAU A PARTIR DU POSTE LES CHASSIS

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste les Chassis suite à la réclamation d'habitants du quartier.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 43 355,52 € prise en charge entièrement par le SDED.

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver ce projet de renforcement.

FINANCE - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Pour faire face à un éventuel manque de liquidités résultant du décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des recettes, notamment des subventions, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit. Celle-ci donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon ses besoins.

Le Conseil décide de contracter cette ligne de crédit auprès du Crédit Agricole Centre Est pour 12 mois au taux de 0,40%.

FINANCE - MISE EN PLACE DE L'OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE AUX USAGERS

L'article 75 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 indique que les entités publiques doivent mettre à disposition

de leurs usagers un service de paiement en ligne permettant le règlement de leurs dettes (par carte bancaire ou prélèvement).

Cette obligation répond aux attentes des usagers qui plébiscitent le recours à des moyens de paiement dématérialisés, diversifiés et accessibles à toute heure et à distance.

A ce jour, la commune ne propose aucun paiement en ligne à ses usagers pour les régies de location de salle/photocopies/foires et marché.

S'agissant des recettes du budget principal et du CCAS, essentiellement locations et portages de repas, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose l'offre de paiement en ligne PAYFIP (anciennement TIPI) qui permet à l'utilisateur de régler sa dette communale soit par carte bancaire, soit par prélèvement (ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures des régies « location de salles » et « Foire et Marchés » via le dispositif PayFiP et ce à compter du 1er avril 2021 et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFiP avec la DGFIP.

PERSONNEL - CRÉATION D'UN POSTE A LA BIBLIOTHÈQUE

Suite à la construction de la nouvelle bibliothèque et afin d'assurer son futur développement, il devient nécessaire de créer un poste permanent d'agent de bibliothèque.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine (Filière culturelle - Secteur patrimoine et bibliothèques) à 23 heures par semaine à compter du 1er août 2021.

PERSONNEL - MODIFICATION DU POSTE DE L'AGENT INTERCOMMUNAL

La secrétaire de mairie qui travaillait à la mairie de Veunes avant la création de la commune nouvelle à raison de 10 heures par semaine souhaite, à la demande de la commune de Chavannes où elle effectue le reste de son temps de travail, diminuer ses heures dans notre collectivité à 5 heures par semaine.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur principal 2ème classe (filière administrative) à raison de 5 heures/semaine. Le poste de 10 heures sera supprimé après l'avis de la Commission Technique du Centre de Gestion de la Drôme

CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le souhait de la commune de créer un marché hebdomadaire a reçu un accueil favorable des administrés suite à l'enquête réalisé en décembre 2020 et janvier 2021. Ceux-ci ont montré un intérêt majoritaire pour l'installation d'un marché le dimanche matin.

La présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France a émis un avis favorable à la création d'un marché hebdomadaire sur notre commune le dimanche matin à condition que le futur marché soit ouvert à tous les acteurs des marchés (commerçants, artisans).

Le conseil décide donc de créer un marché communal hebdomadaire le dimanche matin sur la place de la République à compter du 11 avril 2021 et autorise M. le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement général.

TARIFS RÉGIE DE RECETTES - FOIRE ET MARCHÉS

Suite à la création d'un marché communal hebdomadaire, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la régie de recette « Foire et Marchés » ainsi :

Emplacements pour les marchands ambulants et forains :

Abonné au trimestre, sans électricité : 0,70 € par mètre linéaire et par marché

Non abonné, sans électricité : 1,20 € par mètre linéaire et par marché

Vente occasionnelle, type camions outillage : forfait de 30 € par jour
Installation des cirques et spectacles divers : forfait de 50 € pour l'installation + 20 € par jour si électricité et eau utilisés.

FINANCE - OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement

ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT). Sur cette base, le Conseil autorise à l'unanimité l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits suivants :

- Opération n° 117 « Eclairage public » article 21538 : 20 000 €
- Opération n° 119 « Travaux Divers » : Article 2158 : 20 000 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Nettoyage de printemps aura lieu le 20 mars 2021. Christophe FAURE lance l'idée de mise en place de brigades de quartier constituées de 6 personnes et pilotées par un conseiller municipal. Il se charge de l'organisation.
- Les élections Départementales et Régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 15 mars 2021 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2021

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique (arrivée à 20h30), SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie pouvoir à BRUNET Michel, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, LAFOND Florian

Absente : MAUSSERT Karine
Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX DE VOIRIE 2021-2024 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La commune a lancé une consultation afin de démarrer un nouveau marché à bons de commande « Travaux de voirie - Années 2021 à 2024 ». L'entreprise COLAS et le groupement d'entreprises ROFFAT/EIFFAGE/BOISSET ont candidaté. L'entreprise CHEVAL s'est excusée de ne pas avoir pu répondre.

Le rapport d'analyse des offres, établi par le responsable du service « Soutien technique aux communes » d'ARCHE Agglo selon les critères définis dans le règlement de consultation, fait apparaître le bon rapport qualité, prix de l'offre du groupement d'entreprises ROFFAT TP / EIFFAGE/ BOISSET TP.

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le nouveau marché à ce groupement d'entreprises.

VOIRIE - CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE AVEC ARCHE AGGLO

La commune adhère depuis 2018 au service soutien technique d'ARCHE Agglo pour la gestion de la voirie et ses dépendances. Cette gestion comprend deux missions : l'assistante technique et le conseil. Elle donne lieu à rémunération de l'Agglomération.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer au service de soutien technique aux communes d'ARCHE AGGLO pour la gestion de la voirie et ses dépendances pour l'année 2021.

ARCHE AGGLO - CRÉATION DE SERVICE TRANSPORT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Le Département a décidé de changer la carte scolaire pour les élèves rentrant en 6ème à compter de la rentrée de septembre 2021. Les élèves de notre commune devront aller au collège de Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

Le Conseil décide à l'unanimité de

demander la création d'un service de transport scolaire auprès d'ARCHE Agglo qui est compétente en matière de transport scolaire.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE - MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil par délibération en date du 24 février 2021 a décidé de solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région et du SDED, les aides publiques les plus élevées que possible afin de procéder à la rénovation énergétique de la Mairie sur le chauffage, l'isolation et le remplacement des menuiseries.

Un devis complémentaire a été ajouté au dossier pour la mise en place de luminaires de technologie LED.

Le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement qui s'élève à 96 289,35 € HT.

FINANCE - DURÉE DES AMORTISSEMENTS

Les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux Subventions d'équipement (compte 204), aux logiciels (compte 205), aux frais d'étude (compte 2031), aux frais de recherche et de développement (compte 2032) et aux frais d'insertion (compte 2033).

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Le Conseil décide de fixer à l'unanimité à compter du budget primitif 2022 :

Les durées d'amortissement applicable en nomenclature M14 ou M57, tel que :

- Subventions d'équipement de moins de 100 000 €, logiciels, frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation et frais de recherches et de développement : 1 an
- Subventions d'équipement de plus de 100 000 € : 30 ans

Les durées d'amortissement applicable en nomenclature M4, tel que :

- Biens d'équipement : 20 ans

Les durées d'amortissement des subventions d'investissement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

BIBLIOTHÈQUE - DÉSHÉBAGE DES COLLECTIONS

Il est nécessaire de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
- Contenu manifestement obsolète ou nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (hôpitaux, maisons de retraite, associations, etc...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder au déshébage régulier des collections de la bibliothèque municipale.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 6 avril 2021 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, FLEURET Alain pouvoir à ORIOL Maurice, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, CHALAYE Franck, LAFOND Florian

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs 2020 des budgets Commune, Multiservices ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- excédent de fonctionnement :

722 820,73 €

- excédent d'investissement : 48 371,81 €

Vote pour à l'unanimité

BUDGET MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement : 7 704,42 €

- excédent d'investissement : 40 020,11 €

Vote pour à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2020 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Solde disponible, affecté comme suit :

722 820,73 €

- section d'investissement (compte 1068):
522 134,38 €

- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002) :

200 686,35

BUDGET MULTISERVICES

Solde disponible, affecté comme suit :

7 704,42 €

- section d'investissement (compte 1068) :
0,00 €

- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002) :

7 704,42 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour 2021 est égal aux taux TFPB communal 2020 : 7,67 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme : 15,51 %, soit 23,18 %.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales votés en 2020 pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

• Foncier Bâti : 23,18 %

• Foncier Non Bâti : 42,97 %

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2021 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes)

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement : 1 875 986,13 €

- Section d'investissement : 4 716 646,26 €

BUDGET MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement : 19 133,66 €

- Section d'investissement : 91 639,76 €

AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER DE LA DGD

Il est nécessaire d'aménager la nouvelle bibliothèque dont la construction va bientôt s'achever. Il faut l'équiper ainsi :

- Achat mobilier : 65 117,34 € HT

- Achat de collections : 9 217,11 € HT

- Achat matériel informatique et numérique : 3 183,00 € HT

Il est également proposé l'extension des horaires d'ouverture à 15 heures par semaine, contre 7 heures précédemment. La bibliothèque sera ainsi ouverte du mardi au vendredi de 15h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h30.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la nouvelle bibliothèque avec de nouveaux horaires et sollicite auprès de la DRAC une subvention la plus élevée que possible.

TARIFS RÉGIE DE RECETTES - FOIRE ET MARCHES

Suite à la création d'un marché communal hebdomadaire, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la régie de recette « Foire et Marchés » ainsi :

Emplacements pour les marchands ambulants et forains :

Abonné au trimestre, sans électricité :

0,70 € par mètre linéaire et par marché

Non abonné, sans électricité : 1,20 €

par mètre linéaire et par marché

Vente occasionnelle, type camions outillage : forfait de 30 € par jour

Installation des cirques et spectacles divers : forfait de 50 € pour l'installation

+ 20 € par jour si électricité et eau utilisés. Certains marchands souhaitant s'installer sur le futur marché souhaitent avoir des emplacements avec électricité.

Le Conseil décide donc à l'unanimité de compléter ainsi la délibération du 24 février 2021 :

Emplacements pour les marchands ambulants et forains :

Abonné au trimestre, avec électricité :

1,00 € par mètre linéaire et par marché

Non abonné, avec électricité : 1,50 €

par mètre linéaire et par marché

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mercuriol-Veaunes a été approuvé le 07 février 2018. Après quelques années de mise en œuvre dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire,

lotissements...) certains aspects mineurs demandent à être corrigés ou adaptés à la réalité du terrain.

La procédure choisie, « modification simplifiée » ne permet que des modifications mineures qui n'altèrent que marginalement les droits à construire, ne supprime pas de protection de l'environnement et ne bouleverse pas le PLU.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

- Le dossier sera mis à disposition du public en mairie pendant un mois du 19 avril au 21 mai 2021,

- Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit : du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00 et le samedi matin de 9h00 à 11h00,

- Le dossier sera également mis à disposition du public sur le site internet de la commune à l'adresse www.mercurol-veaunes.fr,

- Les dates de mise à disposition seront précisées par un avis qui sera affiché en mairie et paraîtra dans un journal diffusé dans le département et sera publié sur le site internet de la commune à l'adresse www.mercurol-veaunes.fr au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,

- Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition,

- Le public aura également la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : urbanisme@mercurol-veaunes.fr, pendant la durée de cette mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal et soumettra le projet de modification simplifiée à sa délibération pour approbation.

ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ POUR AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

La parcelle cadastrée ZA 127 sur Veaunes a été mise en emplacement réservé sur le dernier PLU afin d'aménager le carrefour du chemin des Maraichers avec le chemin des Hauts de Griauges et de sécuriser le chemin des Maraichers.

Il convient aujourd'hui de procéder à ces travaux. Pour cela il est nécessaire d'acquiescer cette parcelle d'une superficie de 175 m².

Ce dossier concernant personnellement M. ORIOL Maurice, conseiller municipal, M. le Maire lui demande de se retirer des débats, ce qu'il accepte en quittant la salle.

Le Conseil, considérant l'emplacement réservé n° ER6 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 février 2018 et la nécessité de réaliser cet aménagement autorise, à l'unanimité, M. le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain.

JURY D'ASSISES - ANNÉE 2021

Il convient d'établir pour l'année 2022, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

L'arrêté préfectoral du 12 mars 2021 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury criminel pour la commune de Mercuriol-Veaunes (396 pour le Département).

La Préfecture demande de procéder au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans son arrêté.

BUDGETS - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Trésorier de la collectivité a transmis une liste de demande d'admissions en non-valeur des titres non recouvrables pour le budget Principal et une liste de créances éteintes pour le budget Multiservices.

Sur sa proposition, le Conseil décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Budget Principal : exercices 2016 à 2019 pour un total de 1 646,36 €, Et les créances éteintes :

Budget Multiservices : exercices 2015 à 2017 pour un total de 6 982,78 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00

Le Maire,
Michel BRUNET

L'an deux mil vingt et un, le 26 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy

Excusés : BARRE Sylvie pouvoir à LAFOND Florian, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, THEOLAIRE Joël

Absente : Anita MINGORANCE.

Secrétaire de Séance : Nathalie FAURE

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le dossier de modification n°1, qui a pour objet d'adapter l'OA au sud du village de Mercurol afin de modifier le maillage prévu initialement d'est en ouest ; réduire du périmètre de l'OA au village de Veauves ; préciser le règlement écrit (surface des toitures mono-pentes précisée, clarification pour les zones où les toitures terrasses sont autorisées, définition de l'application de la hauteur précisée...) et modifier les emplacements réservés (suppression de l'ER 5 prévu pour un cheminement piéton, précision sur les bénéficiaires des réserves 7 et 8 (dont une partie où ARCHE agglomération devient bénéficiaire), changement du bénéficiaire de l'ER 10 au profit du Département, ..) :

• a fait l'objet d'une demande au

cas par cas auprès de l'autorité environnementale qui n'a pas demandé la réalisation d'une évaluation environnementale,

- a été notifié aux personnes publiques prévues par l'article L.153-40 du code de l'urbanisme,
- a été mis à disposition du public en Mairie de Mercurol-Veauves, avec les avis reçus des personnes publiques, accompagné d'un registre en mairie du 19/04/2021 au 21/05/2021. Cette mise à disposition a été annoncée dans la presse (Dauphiné), par voie d'affichage et sur le panneau lumineux.

Certaines personnes publiques ont formulé des observations mineures et une remarque a été formulée par le public.

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification n° 1 en intégrant les corrections liées aux observations et remarque.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à des remarques pertinentes du monde agricole, la commission urbanisme s'est penchée sur le règlement du PLU concernant les Eoliennes de grande hauteur. Il s'avère qu'aucunes prescriptions particulières n'existent à ce jour dans le règlement. Il a donc été décidé de réfléchir aux zones d'implantations non souhaitées pour ces équipements. L'objet étant de réglementer ces implantations de manière claire sans les interdire complètement (dispositif contraire à la loi).

Cette procédure relèverait d'une révision du PLU et non d'une modification simplifiée et donc soumise à enquête publique.

Ce point à l'ordre du jour est donc reporté le temps de valider le choix de la procédure.

BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le budget Assainissement a été transféré au 1er janvier 2020 à ARCHE agglomération.

Le Trésorier de Saint-Vallier nous demande d'approuver le compte de gestion 2020 car ce budget a été dissous comptablement au cours de l'exercice 2020.

BUDGET MULTISERVICES -

DÉCISION MODIFICATIVE

L'amortissement de la construction du bâtiment et des subventions correspondantes s'achèvent en 2021 et le montant des dernières échéances varient de quelques centimes par rapport aux années précédentes.

Il est donc nécessaire de procéder à des modifications budgétaires :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	1003	Installations générales...	+ 0,15
042	6811		Dotations aux amortissements	+ 0,03
022	022		Dépenses imprévues	- 0,03
040	13918	OPFI	Subventions d'équipement...	- 0,15
75	752		Revenus des immeubles...	+ 0,05
040	28131	OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 0,03
042	777		Quote-part des subventions...	- 0,05
13	1312	ONA	Subventions Région	- 0,03

SDED - RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT A PARTIR DU POSTE LA RIVIÈRE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste La Rivière suite à la réclamation d'habitants du quartier.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 18 041,40 € prise en charge entièrement par le SDED.

PERSONNEL - CRÉATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Un agent titulaire au grade de d'Adjoint d'animation peut prétendre à un avancement de grade.

De ce fait, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet pour permettre à cet agent d'être nommé.

Le grade d'adjoint d'animation occupé précédemment sera supprimé après avis du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00

Le Maire,
Michel BRUNET

Vie des ASSOCIATIONS

ASSOCIATION

Familles rurales collines de l'hermitage



Elle agit au service des habitants du territoire, notamment une soixantaine de familles de Mercuriol-Veaunes qui représentent un tiers de nos adhérents.

L'AFR propose un accueil de loisirs à Chanos-Curson, les mercredis et les vacances, ainsi que des séjours de vacances.

Elle propose aussi un Espace de Vie Sociale pour tous les habitants, petits comme grands et encore plus grands. C'est ainsi près de cent enfants de Mercuriol-Veaunes qui passent notre porte chaque année.

L'association est soutenue par Arche Agglo, la CAF, le département et la mairie de Chanos-Curson.

Le centre de loisirs Les Turlutins

Cette année nous a permis de consolider notre projet d'accueil. Nous accueillons les enfants en 2 ou 3 groupes de vie par tranche d'âge. Chaque groupe a son équipe, son espace et son programme. Nous travaillons à ce que l'enfant apprenne à vivre avec les autres enfants et avec l'adulte dans le respect et la compréhension de son environnement. Nous lui proposons une variété d'activités pour qu'il puisse souffler, se détendre et faire des rencontres. Nous faisons appel ponctuellement à des intervenants professionnels pour animer des ateliers thématiques.



L'Espace de Vie Sociale Collines de l'Hermitage existe depuis 2014 et organise plusieurs actions tout au long de l'année :

- Des animations culturelles comme le Festival du Conte ou les ateliers de loisirs créatifs (bois, couture, cosmétique...)
- Des actions jeunesse avec des repas à thème et des sorties à la journée pour les 10 ans et +
- Des actions citoyennes en partenariat avec des associations locales
- Des actions pour les familles et les parents comme des rencontres thématiques, des sorties...

Cet Espace de Vie Sociale est aussi le vôtre!

Et l'année prochaine ?

L'association poursuit la mise en œuvre de sa programmation Espace de Vie Sociale. A chaque période de l'année sont proposés: soirées jeux de société, ateliers de loisirs créatifs, actions jeunesse, animations locales...

Nous nous efforçons de favoriser la gratuité ou l'accessibilité à un tarif raisonnable.

Nous proposerons tous les vendredis de 8h00 à 10h00 un café des habitants pour se retrouver, partager un jeu de société et profiter d'un ordinateur en accès libre.

Et bien entendu la huitième édition du Festival du Conte en janvier 2022 que nous espérons, comme d'autres actions, amener sur votre commune ! ■



ASSOCIATION

Foyer Rural de Mercuriol-Veaunes

200 adhérents ont répondu présents cette année 2020 - 2021, si particulière avec cette crise Covid. Comme beaucoup d'associations du village, le Foyer Rural a dû suspendre des cours, des prestations de services, annuler des manifestations, faire face à des réadaptations pour garder malgré tout un lien social.

C'est ainsi que les cours de gymnastique ont été revisités avec Pascale, notre intervenante toujours aussi dynamique, en faisant des cours en extérieur suivant le temps ou en visio. Nos cours d'anglais avec Cécile ont été maintenus à distance pour des cours de soutien envers les collégiens et lycéens, déjà bien impactés par cette crise.

On vous donne rendez-vous en septembre avec toutes nos activités :

- Gymnastique avec Pascale pour les adultes
- Badminton pour les adultes
- Art créatif avec Hélène pour les enfants à partir de 8 ans
- Travaux d'aiguille avec Marie-Pierre pour les enfants à partir de 8 ans et pour les adultes
- la Maïo dance « les Fées lines », majorettes à partir de 4 ans
- les cours d'anglais avec Cécile pour tous les âges
- le multisport avec Seb Sport, événement pour les + 6 ans
- et la nouveauté le multisport pour les 4 - 6 ans
- les cours d'escrime pour les enfants (en projet)
- les cours de boxe pour les enfants (en projet)
- les cours de théâtre pour les enfants (en projet)

Nos manifestations en prévisions :

- la bourse aux livres
- le carnaval
- les soirées jeux
- notre sortie en bus

Eh oui, notre équipe reste mobilisée pour apporter des moments de convivialité, d'échanges autour du sport, de la culture. Venez nous rejoindre, seul ou en famille.

Je terminerai en remerciant toute mon équipe qui s'est mobilisée durant ce confinement. J'ai envie de croire que c'est tourné vers demain, que nous avancerons ensemble dans la convivialité que nous aimons tant et que nous continuerons à œuvrer pour notre association, le Foyer Rural, et pour notre village. ■

La présidente, Nathalie DERRE



Pour vous tenir informé
si vous n'êtes pas dans notre
liste de diffusion : <https://www.famillesrurales.org/chanos-curson-colline-de-l-hermitage/>
et Facebook Familles Rurales des Collines de l'Hermitage - Chanos-Curson.

ASSOCIATION

Le Télégraphe de Veunes



Notre association a enfin repris ses activités.

Nos balades mensuelles du dimanche :

- Le 6 juin, nous sommes allés à Montclar-sur Gervanne : le village et la chapelle Saint-Christophe où nous avons déjeuné
- Le 4 juillet, nous sommes allés à Cognin-les-Gorges dans « Les gorges du Nan »

La danse en ligne à l'ex-mairie de Veunes, les lundis et mercredis de 18h30 à 19h30 qui se poursuit tout le mois de juillet. Venez essayer !

Nous avons prévu :

- Une journée libre au Grau-du-Roi, le 5 août 2021. Départ de la salle des fêtes de Veunes à 7h et retour à 17h30. Coût de la journée : adulte : 20€, enfant jusqu'à 12 ans : 12€. Inscriptions : Mme RIFFARD Suzanne - 395, chemin de la Mironnaise, 26600 Chanos-Curson Tél : 04 75 07 33 26
- Un week-end à Marseille les 28 et 29 août 2021
- Assemblée générale le 8 octobre 2021 à 19h à la salle des fêtes de Veunes

En attendant le plaisir de se rencontrer, nous vous souhaitons de passer un bel été. ■



ASSOCIATION

Les conscrits de Mercuriol-Veunes

Suite à cette période sanitaire compliquée, les conscrits ont eu beaucoup de mal à organiser et réaliser des événements au sein du village. La création d'une nouvelle association en pleine pandémie mondiale n'est pas simple, mais les classes 02/03 sont bien motivées pour cet été et pour passer le flambeau aux 04.

Nous avons tout de même réussi à faire une vente de Saint-Genix grâce à la boulangerie de notre village, et c'est de tout

cœur que nous réorganiserons cette action dans les années à venir !

Nous avons également participé au nettoyage de printemps. L'allègement des restrictions des mesures sanitaires pour cet été va nous permettre l'organisation de nouvelles actions. Nous sommes prêts et plus motivés que jamais pour faire vivre notre village cet été grâce à nos nombreux événements ! Nous espérons que vous êtes prêts !

Les Conscrits de Mercuriol-Veunes ■

Ets. CHEVROT *saschevrot@gmail.com*
Plombier - Chauffagiste
Sanitaire - Zinguerie
 330 Route des Pins Perrochet
 Le Pérou - 26600 Mercuriol-Veunes
 04 75 07 40 57

ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES
Stef Faure
Père & fils
 Port. 06 85 23 19 92
 Tel/Fax. 04 75 07 46 70
 Email. stef.faure@orange.fr
 395, impasse de la ferme
 Les Granges
 26600 Mercuriol-Veunes

Travaux Publics & Canalisations
Aménagements de surfaces
 445, route de Tain
 26600 CHANOS-CURSON
☎ : 04.75.07.33.44
🌐 : www.groupe-boisset.fr

BOISSET
 TRAVAUX PUBLICS

électricité mabboux
 100 route de Paturel - 26600 ÉROME
 Tél. 04 75 03 31 28 - Fax 04 75 03 35 98
 Email : electricite.mabboux@orange.fr
 Qualification M3 - TN3

éclairage sportif
éclairage public

Hermitage *Saint Joseph*
Crozes Hermitage

 DOMAINE
 DES
REMIZIERES
 CAVE DESMEURE
Vigneron Récoltant

Cave Desmeure
 Domaine des Remizieres
 1459, AVENUE DU VERCORS
 26600 MERCURIOL-VEAUNES
 Tél. 04 75 07 44 28
 contact@domaineremizieres.com
 www.domaineremizieres.com

GITES THIVOLLE TERRASSES DE LA TOUR
 Panoramic 10 personnes
 Coucher de Soleil 6 personnes
 Gerle 4 personnes
 Pressoir 2 personnes
 530 Chemin des Châtaigniers
 26600 Mercuriol Veunes DROME

*Calme en pleine nature, avec une vue magnifique,
 Seul, en famille ou entre amis n'hésitez plus, c'est ici !*

**Réservation au 04.75.83.09.23 ou
 contact@gites-de-france-drome.com**

Le Jardin d'Albina
PÉPINIÈRES ET HORTICULTURE
 Plantes fleuries - Plants de légumes - Compositions - Arbres - Arbustes - Fruitières...
OUVERT AUX PARTICULIERS 04 75 09 07 85

Garage de l'Hermitage
SARL DUFOUR

RENAULT
 CRÉATEUR PARTENAIRES

Route de Romans
 1120, chemin de la Burge - Mercuriol-Veunes
 (à 2 mn direction Romans
 100 m à gauche après le pont de l'autoroute)
04 75 07 40 38

Farandole Sou des écoles de Mercuriol village



Qui sommes-nous ? « Farandole Sou des Écoles » est une association à but non lucratif. Les membres actifs (parents bénévoles) œuvrent au bon fonctionnement de l'association et organisent les différentes manifestations. Tous les parents qui le souhaitent peuvent participer.

Notre mission est d'organiser diverses actions dans l'année pour recueillir les fonds nécessaires au financement des projets culturels et pédagogiques que les enseignants proposent aux enfants, ainsi que du matériel.

Farandole participe également à la vie du village avec les enfants (avant le covid), nos manifestations étant ouvertes à tous.

Notre fonctionnement :

Le budget de l'association est alimenté :

- Principalement par le produit des diverses manifestations et actions organisées.
- Par la cotisation des adhérents en début d'année.
- Par les dons des sympathisants.
- La subvention de la Mairie.

Malheureusement avec la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser de journée festive encore cette année. Nous avons apporté notre soutien financier dans les projets de l'école exclusivement par des ventes (photos de classe, agrumes, jus de fruits, tombola...), et par le don de l'association de la cantine qui nous a beaucoup aidé cette année.

Pas de grand changement pour Farandole avec la nouvelle école, nous allons continuer à œuvrer pour les enfants de l'école du village.

Nous avons également souhaité un bon départ, vers le collège, aux élèves de CM2 en leur offrant quelques places de cinéma.

À l'heure de l'écriture de ces lignes, nous avons décidé de déplacer la fête de l'école de juin à début septembre pour dire au revoir à notre ancienne école, en espérant que les mesures sanitaires nous le permettront.

Nous remercions les membres actifs de l'association qui malgré les restrictions ont continué à œuvrer pour cette dernière.

Toute l'équipe de Farandole vous souhaite de bonnes vacances. ■

Renseignements :
contact@farandole-mercuriol.fr



Amicale Boules

Un essai de reprise des entraînements en mars 2021 très vite interrompu par un nouveau confinement.

Suivant les directives, nous avons engagé une reprise début juin à la grande joie de nos joueurs qui même avec le port du masque ont été très heureux de se retrouver sur le boulodrome.

Pendant ce temps de repos forcé, nos sociétaires ne sont pas restés inactifs :

- élagage des platanes par la municipalité
- extension de l'arrosage automatique des jeux
- réfection complète des jeux avec la participation de notre sponsor, la SAS Roffat

A l'occasion de la reprise de l'activité bouliste, le CBD (Comité Bouliste Départemental) a organisé, le 19 et 20 juin dernier, une grande fête à Valence qui a regroupé 58 équipes participantes dont une équipe de Mercuriol-Veaines.

Nos concours reprennent :

- samedi 10 juillet - 32 doublettes - 14H00
- lundi 23 août - Challenge Larivière (concours déplacé) - vétérans - 13H30
- jeudi 2 septembre - Challenge Roffat (concours déplacé) - vétérans - quadrette - 9H00 - repas midi
- vendredi 10 septembre - Challenge Mariusse - sociétaires et amis - 13H30 - casse-croûte offert le soir



Renseignements :
Francette Tracol
06.08.71.81.56

Nous organisons notre assemblée générale le vendredi 24 septembre à 18H00.

Nous vous souhaitons un bel été et vous attendons les mardis et vendredis après-midi pour passer de bons moments de détente. ■

Football Club Hermitage



L'heure de dresser le bilan de cette seconde saison, tronquée par des mois de crise sanitaire, est arrivé. Nous allons clôturer une année sportive où le lien social, associatif, sportif aura été durement impacté. Les compétitions ont été stoppées fin octobre pour tout

le monde et n'ont pas repris durant le premier semestre 2021.

Malgré toutes les contraintes, dirigeants, éducateurs du club ont œuvré, dans la mesure des possibilités accordées par le gouvernement, pour offrir à nos jeunes un semblant de saison. Le football est un sport extérieur, nous avons eu la chance de pouvoir proposer jusqu'à 2 séances par semaine à nos licenciés dès le début de cette année. En cette fin de saison, matchs amicaux, tournois s'enchaînent pour le plus grand plaisir des joueurs, parents et éducateurs.

Notre souhait pour la saison prochaine : que ce soit une vraie saison, où la pratique de notre sport redevienne normale et sans restriction. Les objectifs restent les mêmes : faire progresser nos jeunes au sein de l'École de Foot labélisée par la FFF, leur apprendre les valeurs propres au sport collectif et engranger un maximum de bons résultats chez les petits comme chez les grands. ■



Prochaines manifestations :

- 21 Aout : Tournoi de pétanque – Stade de Beaumont-Montoux.
- 12 Septembre : Matinée saucisses – Stade de Beaumont-Montoux.
- 16 Octobre : Tournoi Rose U11/U13 – Stade de Beaumont-Montoux.
- 18 Décembre : Goûter de Noël – Salle des associations de Chanos-Curson
Prévision fin décembre : Tournoi Futsal – Gymnase Mercuriol

Basket Club Mercuriol Chanos Curson



A la rentrée, rejoins le BCMCC !!!

Que tu aies 4 ans ou 80 ans, que tu aies envie de jouer au basket ou simplement participer pour une heure ou un jour ou plus en tant que bénévole, rejoins le Basket Club de Mercuriol Chanos-Curson !!!

Une équipe dynamique

- Entraînements en extérieur, même pendant le confinement, dans le respect du protocole sanitaire
- Vente de diots à emporter en février
- Journée de matchs le samedi 12 juin pour les U9 à U17
- Soirée tapas lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet
- Soirée Mac Mercu pour le premier match à domicile de nos SG1 en R2 (date à confirmer)
- Matinée diots et caillettes en décembre (date à confirmer)
- Et peut être le théâtre en janvier 2022
- Mais surtout la création d'une section U4/U5 dès 4 ans.

Au programme :

- découverte du basket
- apprentissage de la vie en groupe
- premiers matchs sous forme de mini tournois



Pour toutes les catégories filles et garçons, quel que soit l'âge, poursuite des journées de détection en septembre, alors amène ton copain ou ta copine, ton voisin ou ta voisine et même ton cousin ou ta cousine !!!

Le BCMCC a prévu pour la rentrée des réductions sur la licence pouvant aller jusqu'à - 40% !!!

La saison s'annonce palpitante, nous vous attendons nombreux au gymnase Marcel BANC pour encourager et supporter vos équipes favorites !!!

Bonnes vacances à toutes et tous ■

La commission communication du BCMCC

ASSOCIATION

La Grappe Dorée

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2021 a commencé bien timidement à cause de la crise sanitaire. Compte tenu de ce fait, notre assemblée générale n'a pu être réalisée en présentiel. Nous avons dû la préparer et la faire par mail. Pour ceux qui n'ont pas internet, un courrier a été déposé dans leur boîte à lettre le 23 février 2021. Nous avons demandé le retour des votes pour le 15 mars 2021 au plus tard. Les adhérents nous ont renouvelé leur confiance. Deux membres ont quitté le conseil d'administration cette année, Bernard Ponsonnet et Noël Chevillon. Nous les remercions pour le travail qu'ils ont fourni au cours de ces dernières années. Nous sommes heureux d'accueillir un nouveau membre au sein de notre conseil d'administration : Michel Betton. Merci aux membres du bureau et du conseil d'administration pour l'immense travail fourni à l'occasion de cette assemblée générale « exceptionnelle ».

Les marches des groupes 1, 2 et 3 ont repris le 2 mars 2021. Elles se sont arrêtées comme d'habitude fin juin (29 juin 2021) pour la période des vacances.

Les jeux de cartes et de sociétés n'ont repris que le 10 juin 2021. Cette activité va se prolonger en juillet et en août comme les années précédentes, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Le voyage au Tyrol qui a été annulé en juin 2020 nous a été remboursé en mai 2021 par l'agence de voyage, à l'exception des frais d'assurance. Un nouveau voyage est à l'étude pour 2022.



Le prochain conseil d'administration aura lieu le 2 septembre 2021. (Lieu à préciser).

L'activité marche reprendra le mardi 7 septembre 2021 (suivant les mesures sanitaires du moment). Toute personne désirant guider une marche dans les groupes 1, 2 ou 3 sont les bienvenues (pensez aux certificats médicaux ou attestations).

Un repas est prévu (méchoui ou autre) le jeudi 23 septembre 2021 à la salle des fêtes de Veauenes.

Les anniversaires de 2020 auront lieu en même temps que ceux de 2021 : le 7 octobre 2021 à la salle des fêtes de Veauenes.

Nous terminerons l'année avec notre traditionnel goûter de Noël, le 16 décembre 2021 à la salle des fêtes de Veauenes.

La nouvelle année commencera avec la galette des rois à la salle des fêtes de Veauenes le 6 janvier 2022.

Notre assemblée générale aura lieu le 30 janvier 2022 à la salle des fêtes de Veauenes.

Je remercie tous les membres du bureau et du conseil d'administration pour leur implication dans notre belle association. Ils font un travail remarquable tout au long de l'année. ■

Marie-France RIOUX, Présidente Grappe Dorée
06 70 88 18 41



ASSOCIATION

Les Amis de la Tour

L'assemblée générale a préparé les activités des prochains mois : l'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 18 juin 2021 en présence d'une trentaine de participants, dont Michel Brunet, Maire, et Alain Fleuret, adjoint au maire. A noter que 28 adhérents qui ne pouvaient être présents en raison de la situation générale ou pour des raisons de santé, ont envoyé leur pouvoir, montrant ainsi leur attachement à leur association.

L'assemblée générale 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie, le rapport d'activité a porté sur la période 2019-2021. Malgré l'annulation des temps forts en 2020 (fête du four, descente aux flambeaux...), les bénévoles ont pu toutefois assurer l'entretien des différents sites, et l'association a reçu le renfort de nouveaux volontaires.

Le 20 mars 2021, des Amis de la Tour ont participé au nettoyage de printemps organisé par la commune et l'agglomération. Le vendredi 28 mai 2021, les bénévoles de l'association ont fauché l'herbe et nettoyé les abords de la chapelle St Pierre et du lavoir de Veauenes. Le samedi 29 mai une équipe a procédé au débroussaillage autour du rempart qui se situe en dessous de la cabane des amoureux, afin d'avoir plus de visibilité sur la dégradation d'une partie de ce mur.

Les prochains rendez-vous : pour les prochains mois, l'assemblée a retenu plusieurs projets en espérant un retour progressif à une vie sociale.

En septembre, autour du four : il est prévu de rallumer le four pendant les journées du patrimoine des 19-20 septembre, avec une animation un peu particulière. Ainsi tous ceux qui auraient envie de « cuire » un plat, un dessert, pourraient l'apporter. Les autres associations seront aussi contactées pour examiner comment proposer des animations adaptées à l'état de la situation à ce moment-là.

Le 2 octobre les Amis de la Tour accueilleront les associations membres du collectif du patrimoine 26-07 pour une présentation des activités sur la commune, suivie d'une visite des différents sites.

Le 8 décembre, en principe, nous retrouverons la traditionnelle descente aux flambeaux, avec cette année, quelques nouveautés qui pourraient marquer un retour aux festivités familiales attendues.

Entretien et amélioration du patrimoine : l'association prévoit notamment, en partenariat avec la commune qui apporte toujours son soutien important, et d'autres associations :

- la mise en valeur des éléments méconnus des remparts de la tour, notamment dans le cadre des réflexions concernant la restructuration du centre du village
- la remise en eau du lavoir de Veauenes
- l'avancement du projet de signalétique des chemins du patrimoine reliant les différents sites

Bien entendu les opérations d'entretien courant se poursuivront et tous les volontaires sensibles à la qualité de vie et aux différents sites de notre commune seront les bienvenus, toujours dans la joie et la bonne humeur.

Le conseil d'administration élu : Frédéric Arnaudon, Josette Chalaye, Sylvette Chalaye, Albert Chevrot, Alain Chosson, Bernard Coudair, Élisabeth Maurin, Christian Pailharey, Sylvie Pailharey, Marcel Pascal, Jean-Michel Peyrache, Marie-France Rioux.

Le bureau : Alain Chosson (président), Christian Pailharey (vice-président, coordination des chantiers), Josette Chalaye (secrétaire), Marie-France Rioux (secrétaire adjointe), Jean-Michel Peyrache (trésorier, coordination des animations), Sylvette Chalaye (trésorière adjointe), Sylvie Pailharey et Elizabeth Maurin (membres). Alain Junique a été nommé membre d'honneur de l'association. ■

ASSOCIATION

Arc en ciel / Yoga

Bonjour à toutes et tous, Après une année difficile, voyons l'avenir avec optimisme.

Je serai très heureuse de vous retrouver en septembre 2021 pour une pratique joyeuse et bienveillante, pour retrouver confiance et bien-être. Je vous souhaite un bel été.



Un peu D'HISTOIRE

L'histoire de Mercuroil-Veaunes a suscité nombre d'ouvrages, tant pour évoquer des batailles épiques (Bataille de Confluent en 121 av JC) que pour parler du quotidien du village ou retracer les sombres heures moyenâgeuses. Si aujourd'hui des associations comme le Télégraphe de Veauenes ou les Amis de la Tour compilent encore des «souvenirs» de la commune, de nombreux «intellectuels» du XIX^{ème} siècle ont épluché nos archives, traduit des livres anciens, fouillé nos territoires, souvent sous forme de sociétés savantes (...) ont réalisé de précieux ouvrages. Nous allons ici vous présenter certains d'entre eux aujourd'hui faciles d'accès si vous souhaitez aller plus loin...

« Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans »

par Ulysse Chevalier - 1898

Point de cartes dans un « cartulaire » mais des actes contractuels ! Avant de disposer de notaires, au haut Moyen-âge, le seul moyen d'acter une vente, un échange, un résultat de justice, un lien de vassalité c'est de le faire rédiger devant témoin (les plus prestigieux possibles !) dans un recueil. Recueils généralement tenus dans des abbayes ou congrégations religieuses, dépositaires de ce savoir et de ces registres. Deux cartulaires tenus par les chanoines de l'abbaye de Saint Barnard à Romans et de l'abbaye cistercienne de Vernaion (non loin de Châteauneuf-sur-Isère) étaient utilisés par les seigneurs et notables locaux pour consigner leurs actes. Ces cartulaires sont bien évidemment rédigés en latin et parfois difficiles à lire.

C'est donc un travail de retranscription (toujours en latin) du cartulaire de l'abbaye de Romans et quelques réflexions sur ces vieux registres sauvegardés que nous propose Ulysse Chevalier en 1898. Tout d'abord autour d'un premier tome reprenant les actes de l'an 817 à l'an 1093. Nous retrouvons ainsi les plus vieux témoignages de l'existence de nos communes, leurs seigneurs et leurs paroisses de l'époque : Saint Etienne (Veaunes), Saint Anne, Saint Pierre de Marnas et Saint Clément.

Libre de droit et accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale de l'université de Grenoble-Alpes, il est fait mention de :

Veaunes 1030, page 88

Saint Clément 939, page 26

Mercuroil 1064, page 147 - 1065, page 153

Saint Pierre de Marnas 1062, page 142

Hauteville 1063, page 146



Ulysse Chevalier (1841 - 1923), fils de famille illustre Romanaise, fut un prêtre catholique, enseignant, bibliographe et historien français. Spécialisé dans le Moyen-âge, il est l'auteur de nombreuses recherches et ouvrages couvrant cette période. C'est dans ce cadre qu'il a retranscrit de nombreux manuscrits en latin comme plusieurs Cartulaires, dont celui de l'abbaye Saint Barnard de Romans.



Buste du Chanoine ULYSSE CHEVALIER
Membre de l'Institut
d'après la maquette de Jean Chotel

Et de nombreux autres ouvrages ...

« Chronique intime d'une famille de notables au XIX^e siècle : les Odoard de Mercuroil » par George RAMBERT - 1981

À la suite de la découverte de nombreux documents de la famille Odoard, un véritable trésor de lettres, actes notariés, actes juridiques..., George Rambert a retracé très méticuleusement et chronologiquement l'histoire de cette illustre famille de notre commune. Ces documents permettent de retracer la vie de cette famille du XIV^{ème} au XX^{ème} siècle.

Accessible partiellement sur la bibliothèque numérique nationale - BNF en ligne et également disponible à la bibliothèque municipale de Mercuroil-Veaunes

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33321715/f11.item.texteImage.zoom>

« Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion » par Ulysse Chevalier - 1875

Ulysse Chevalier dont nous avons déjà parlé dans un précédent numéro du magazine municipal a également rédigé un intéressant ouvrage sur une période trouble de la ville de Romans: les guerres de religion au XVI^{ème} siècle. On y retrouve le seigneur de Veauenes, Jean de Solignac qui a exercé le rôle de premier consul de la ville lors du très célèbre « Carnaval de Romans ». On y trouve également une anecdote croustillante sur un jugement portant sur une émeute fomentée par les gens de Veauenes et qui leur vaudra, outre la potence, de voir l'église de Veauenes privée de ses cloches !

Accessible et libre de droit sur la bibliothèque numérique nationale - BNF en ligne - évènements de Veauenes en page 84

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96191p.texteImage>

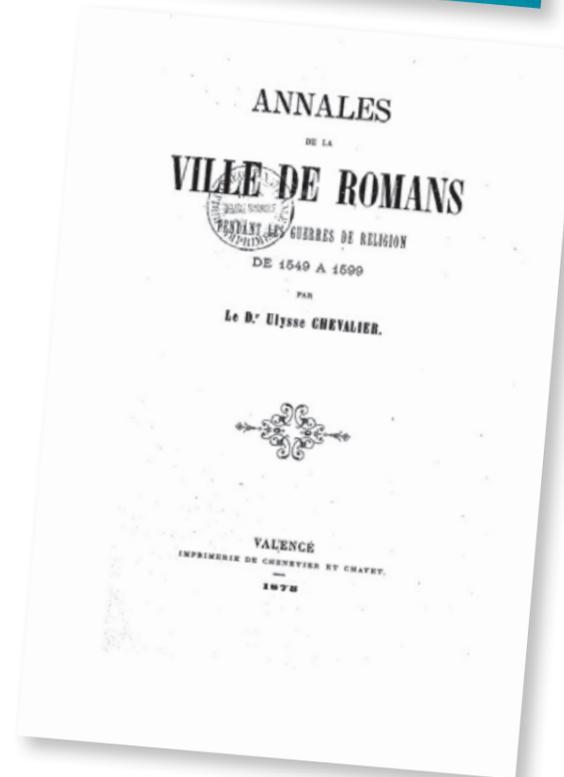
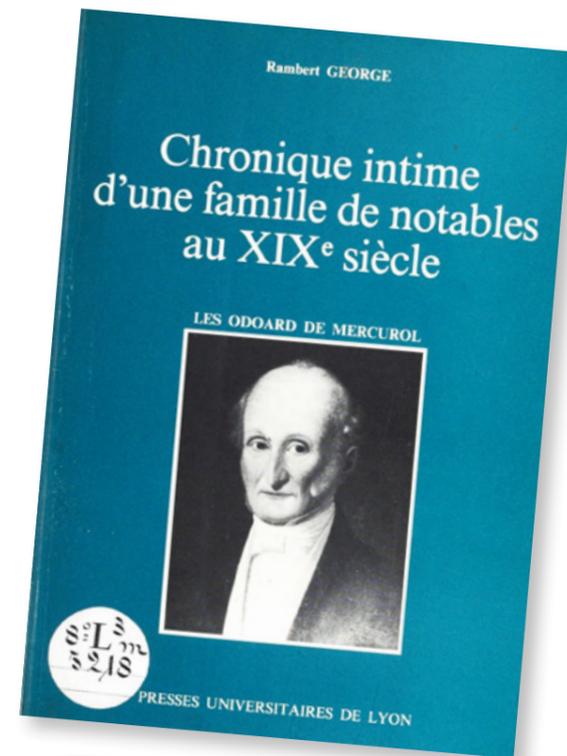


« Armorial du Dauphiné » par Gustave de Rivoire - 1867

Dans cet ouvrage, Gustave de Rivoire de la Batie tente de recenser l'ensemble des familles nobles du Dauphiné, en y présentant leurs armoiries et leur histoire.

Accessible et libre de droit sur la bibliothèque numérique nationale - BNF en ligne - Les nobles de notre commune : page 780 Veauenes ; page 80 Blanchelaine ; page 295 Gallix ; page 753 Urre ; page 222 Fay-Solignac ; page 707 Solignac ; page 812 Solignac ; page 306 Hauteville.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9634028d.texteImage>





Agenda

JEUDI 5 AOÛT - De 7h00 à 17h30 - **JOURNÉE LIBRE AU GRAU-DU-ROI**
Le télégraphe de Veunes - Départ : salle des fêtes de Veunes à 7h00

SAMEDI 21 AOÛT - **TOURNOI DE PÉTANQUE** - Football Club Hermitage
stade de Beaumont-Monteux

SAMEDI 21 AOÛT - **FESTIVAL DES HUMORISTES : SELLIG** - Espace Eden

LUNDI 23 AOÛT - 13H30 - **CHALLENGE LARIVIÈRE VÉTÉRANS** (concours déplacé) - Amicale des Boules

SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 AOÛT - **WEEK-END À MARSEILLE** - Le télégraphe de Veunes

JEUDI 2 SEPTEMBRE - 09H00 - **CHALLENGE ROFFAT : VÉTÉRANS - QUADRETTE** (concours déplacé) - **REPAS MIDI** - Amicale des Boules

VENDREDI 10 SEPTEMBRE - 13H30 - **CHALLENGE MARIUSSE : SOCIÉTAIRES ET AMIS - CASSE-CROÛTE OFFERT LE SOIR** - Amicale des Boules

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE - **MATINÉE SAUCISSES** - Football Club Hermitage - stade de Beaumont-Monteux

VENDREDI 24 SEPTEMBRE - 18h00 - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Amicale des Boules

JEUDI 7 OCTOBRE - **LES ANNIVERSAIRES DE 2020/2021** - La Grappe Dorée - salle des fêtes de Veunes

VENDREDI 8 OCTOBRE - 19h - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Le télégraphe de Veunes - salle des fêtes de Veunes

SAMEDI 16 OCTOBRE - **TOURNOI ROSE DES U11/U13** - Football Club Hermitage - stade de Beaumont-Monteux

JEUDI 16 DÉCEMBRE - **LE GOÛTER DE NOËL** - La Grappe Dorée - salle des fêtes de Veunes

SAMEDI 18 DÉCEMBRE - **GOÛTER DE NOËL** - Football Club Hermitage - salle des associations de Chanos-Curson

FIN DÉCEMBRE - **TOURNOI FUTSAL** - Football Club Hermitage - Gymnase de Mercuriol

JEUDI 6 JANVIER 2022 - **LA GALETTE DES ROIS** - La Grappe Dorée - Salle des fêtes de Veunes

JEUDI 30 JANVIER 2022 - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - La Grappe Dorée - Salle des fêtes de Veunes



Plus d'infos sur les manifestations à l'onglet "agenda" sur www.mercuriol-veunes.fr



**MERCUROL
VEUNES**
Cœur du Pays de l'Hermitage

Mairie de Mercuriol-Veunes
1, place de la république
26600 Mercuriol-Veunes
04 75 07 40 05
mairie@mercuriol-veunes.fr
www.mercuriol-veunes.fr

Directeur de la publication : Michel Brunet, Maire
Réalisation par les membres de l'équipe communication : Laure Achard, Sabrina Barbe, Nicolas Daujan, Christophe Faure, Nathalie Faure, Tanguy Terras
Crédits photos : mairie et associations de Mercuriol-Veunes, FlymProd
Charte graphique : www.ateliertilt.fr - 06 10 96 68 11
Impression : Despesse - 67 rue de la forêt - 26000 valence - 04 28 61 61 61
Imprimé sur papier PEFC